

Compte rendu

Réunion du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (organe intergouvernemental de négociation) – 9 mars 2023

Participants

Membres du Bureau

Région africaine – M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud)
Région des Amériques – M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil)
Région de l'Asie du Sud-Est – D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande)
Région européenne – M. Roland Driecé (Pays-Bas)
Région de la Méditerranée orientale – M. Ahmed Salama Soliman (Égypte)
Région du Pacifique occidental – M. Kazuho Taguchi (Japon)

Secrétariat

D^r Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général, Préparation aux situations d'urgence
M^{me} Anne Huvos, Cheffe d'unité, Préparation en cas de grippe pandémique
D^{re} Olla Shideed, Administratrice principale, Préparation aux situations d'urgence
M. Steven Solomon, Juriste en chef
M. Kenneth Piercy, Juriste principal
M^{me} Paidamoyo Takaenzana, Chargée des relations extérieures, Unité Gouvernance
M^{me} Julia Keyworth, Administratrice technique, Unité Protocole

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Les membres du Bureau ont fait part de leurs réflexions sur la quatrième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation, qui s'est tenue du 27 février au 3 mars 2023, notant les progrès accomplis au cours de cette réunion et les implications qu'ils auront pour la cinquième réunion à venir. Les membres du Bureau ont également examiné les options qui pourraient permettre d'élargir les horaires de travail de la cinquième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation et ont prié le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires.
- Les membres du Bureau ont discuté des travaux intersessions informels prévus entre les quatrième et cinquième réunions de l'organe intergouvernemental de négociation et ont approuvé la proposition du Secrétariat de tenir trois sessions hybrides informelles le 17 mars (articles 6 et 18), le 20 mars (article 7) et le 22 mars (article 10) 2023 :
 - les membres du Bureau sont convenus que chaque session devait porter exclusivement sur la question à examiner en lien avec la convention, l'accord ou autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS). Le Secrétariat a accepté de rédiger des questions d'orientation pour les trois sessions ; ces questions doivent être examinées par le Bureau avant d'être communiquées aux orateurs de chaque session ;
 - conformément à ce qui a été convenu lors de la quatrième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation, les sessions informelles sont ouvertes aux parties prenantes concernées. Les membres du Bureau sont convenus que les sessions seraient enregistrées et que le Bureau du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) serait également invité à y assister ;

- les membres du Bureau sont convenus que les Coprésidents présenteraient un rapport oral sur les travaux informels intersessions lors de la cinquième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation.
- Les membres du Bureau ont discuté d'un certain nombre d'autres réunions et séances d'information prévues par le Secrétariat à la demande du Bureau, notamment des réunions qui pourraient être organisées avec la société civile et le secteur privé entre la cinquième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation et l'Assemblée mondiale de la Santé en 2023.

= = =